



Versailles, le 15 mars 2010

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Le Recteur  
Chancelier des  
universités**

Tél.  
01 30 83 40 00  
01 30 83 40 05  
Tc.p.  
01 39 50 02 47  
Mél.  
ce.recteur  
@ac-versailles.fr

**Rectorat  
3, boulevard  
de Lesseps  
78017  
Versailles  
Cedex**

Madame la Sénatrice,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'évolution des implantations immobilières de l'IUFM de l'académie de Versailles, et notamment sur les sites d'Antony.

Dans le cadre de la réforme actuelle de la formation des maîtres, le rectorat de l'académie de Versailles et les cinq universités de l'académie s'attachent à organiser une offre de formation cohérente et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire de l'académie.

Dans les quatre départements de l'académie, les actuelles implantations de l'IUFM, en lien avec les universités concernées et notamment avec l'université de Cergy-Pontoise dont l'IUFM est désormais une composante, ont vocation à contribuer à cette offre de formation.

En ce qui concerne les Hauts-de-Seine, l'IUFM occupe actuellement deux sites dans le sud du département, sur la commune d'Antony, le site d'Antony-Jouhaux, qui appartient à l'Etat, et le site Val-de-Bièvre, propriété du conseil général.

L'opportunité s'est présentée cet automne de rééquilibrer cette offre en commençant à transférer dans les locaux neufs de Gennevilliers les formations actuellement délivrées sur le site Val-de-Bièvre. La totalité de ce site sera libérée à la rentrée 2010.

Mme Brigitte GONTHIER-MAURIN  
Sénatrice des Hauts-de-Seine

15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS cedex 06



AB/CS n° 040-2010



2/2

Cette évolution, qui permet à la fois à l'IUFM de rééquilibrer géographiquement son offre et de bénéficier de locaux neufs, s'inscrit pleinement dans le cadre de l'objectif, rappelé ci-dessus, de répartition équilibrée des formations sur l'ensemble du territoire académique. Pour autant, la formation des maîtres continuera bien sûr à être présente dans le sud des Hauts-de-Seine, comme c'est le cas actuellement sur le site d'Antony-Jouhaux.

L'implication des cinq universités dans la mise en œuvre de la réforme de la formation des maîtres permettra également aux personnels de continuer à pratiquer leur activité professionnelle dans un cadre universitaire au plus près de leurs lieux d'exercice actuels.

Je reste bien sûr à votre disposition pour étudier avec vous ces évolutions qui prennent tout leur sens dans le cadre des réorganisations et des développements en cours des formations universitaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de ma respectueuse considération.

Le Recteur de l'Académie

Alain BOISSINOT